



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

*Syndicat Intercommunal des Eaux
du Val de L'Ognon*

*3, Rue du val de L'Ognon
25170 COURCHAPON
Tél : 03.81.58.26.26 Fax : 03.81.58.26.84
contact@valdeognon.fr
www.valdeognon.fr*

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Etabli en application des articles L 2224-1 à L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Fait à Courchapon, le 02 mars 2018

*Le Président :
Thierry DECOSTERD.*

SOMMAIRE

I PRESENTATION DU SYNDICAT	3
I.1. HISTORIQUE	3
I.2. FONCTIONNEMENT	4
I.3. LES CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS	5
II INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE A L'ABONNE	7
II.1. ABONNES ET RELEVE DES COMPTEURS	7
II.2. INTERVENTIONS RESEAUX ET BRANCHEMENTS	8
II.3. CORRESPONDANCE ABONNES	8
II.4. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	9
III INDICATEURS DE GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE	10
III.1. PRIX DE L'EAU	10
III.1.1. Part collectivité	10
III.1.2. Redevances et taxes	11
III.2. ÉLÉMENTS D'INFORMATION BUDGÉTAIRES	12
III.3. RENOUVELLEMENT RESEAUX, BRANCHEMENTS ET COMPTEURS	13
IV INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	15
IV.I. RENDEMENT DES RESEAUX	15
IV.1.1. Consommation	15
IV.1.2. Calcul du rendement	16
IV.2. PROTECTION DE LA RESSOURCE	17

I PRESENTATION DU SYNDICAT

I.1. HISTORIQUE

Le Syndicat est créé en décembre 1946 sur l'initiative d'Albert MIGEON par l'association de 13 communes du Doubs et du Jura : LANTENNE-VERTIERE, MERCEY-le-GRAND, ETRABONNE, LE MOUTHEROT, COURCHAPON, LAVERNAY, JALLERANGE, PAGNEY, VITREUX, TAXENNE, ROUFFANGE, ROMAIN, LOUVATANGE.



Les premiers travaux débutent en 1947, par le forage d'un puits sur le site de l'ancienne usine électrique de COURCHAPON.

En 1950, le Syndicat accepte l'adhésion de 17 communes du Doubs et de Haute-Saône : SORNAY, BAY, VILLERS-BUZON, BURGILLE, CHAZOY, CORDIRON, RECOLOGNE, FRANEY, CORCELLES-FERRIERES, CORCONDRAY, POUILLEY-FRANCAIS, MAZEROLLES-le-SALINS, AUDEUX, PLACEY, NOIRONTE, hameau de BOISMURIE, hameau de Morogne

En 1951, le Syndicat installe définitivement son Siège dans le site de COURCHAPON.

En 1955, est construit le réservoir du Moutherot. Le Syndicat s'agrandit à nouveau en 1960 avec l'adhésion de CHAMPVANS-les-MOULINS, CHAMPAGNEY, COTTIER, BERTHELANGE, RUFFEY-LE-CHATEAU.

1965 voit l'adhésion au Syndicat des eaux du Val de l'Ognon, du Syndicat de FRANOIS, avec comme adhérents les communes de FRANOIS, SERRE-les-SAPINS, CHEMAUDIN, VAUX-les-PRES, POUILLEY-les-VIGNES, PIREY et un hameau d'AVANNE.

Le développement du secteur de Courchapon nécessite le renforcement des ressources en eau avec la création et l'utilisation des deux puits de la rive droite de l'Ognon sur la commune de Chenevrey. Leur mise en service a eu lieu en 1965 et 1968.

En 1969, il enregistre l'adhésion de la commune de DANNEMARIE SUR CRETE, puis celle de FERRIERES LES BOIS en 1970.

Compte tenu du développement rapide et des besoins à satisfaire, de nouvelles ressources sont nécessaires. A partir de 1969/1970, la partie amont de l'Ognon est prospectée, notamment la zone d'Emagny. Les faibles résultats quantitatifs et la qualité de l'eau (fer et manganèse) conduisent les responsables du syndicat à abandonner les recherches le long de l'Ognon.

Un autre secteur prospecté se situe à Saint-Vit, plaine alluviale du Doubs, rive droite de la rivière. Les sondages électriques et les premiers forages d'essai en 1971 permettent au syndicat d'orienter le site complémentaire de prélèvement sur cette zone riche en quantité et de bonne qualité.

Le revers de ces deux points positifs est qu'il a fallu créer une infrastructure adaptée pour distribuer l'eau depuis ce point de production.

Ainsi une station est créée à Saint-Vit en 1976 et deux réservoirs sont construits à CHEMAUDIN et à PIREY.

En 1975, il enregistre l'adhésion de la commune de Petit-Mercey. En 1978, l'agrandissement du Syndicat a lieu en Haute-Saône par le Syndicat de TROMAREY, avec les communes de BONBOILLON, CHANCEY, HUGIER, ainsi que 2 autres communes, MONTAGNEY et MOTEY-BESUCHE.

En 1979, on note l'adhésion des communes de PELOUSEY, MONCLEY et la dernière en date, SAUVAGNEY en 1989.

En 1997, a été réalisée une interconnexion entre la ressource de Saint Vit et Courchapon, par la création d'une liaison et la construction d'une station à ETRABONNE.

En 2003 le syndicat décide de sécuriser ses besoins en eau potable en effectuant d'importants travaux permettant une interconnexion avec la ville de Besançon.

Fin 2010, le syndicat fournit en eau de façon permanente la commune de Venère (70), par de la vente en

gros.

Depuis mai 2015, le syndicat dessert en vente d'eau en gros les communes de Pin (70), Chambornay les Pin (70) et Vregille (70). La commune de Valay (70) est desservie par vente d'eau en gros depuis janvier 2016. Le réservoir sur tour de Valay a été mis à disposition du syndicat.

Les communes de Venère et Valay sont en cours d'adhésion au syndicat.

Actuellement le Syndicat compte donc:

49 communes adhérentes (9 en HAUTE SAONE, 7 dans le JURA et 33 dans le DOUBS).

Il vend aussi ponctuellement de l'eau en secours à MARNAY(70), SIE de MONTMIREY LE CHÂTEAU(39), SIE de GRANDFONTAINE(25), SAINT VIT(25) et CHAUCENNE(25).

I.2. FONCTIONNEMENT

Le Syndicat s'administre **en régie directe** depuis l'origine, avec :

- un **BUREAU DIRECTEUR** composé de :
 - 1 Président,
 - 3 Vice-Présidents et 9 Membres.
- un **COMITE SYNDICAL** composé de 2 représentants par commune adhérente.
 - un **SERVICE D'EXPLOITATION** :
 - 1 Directeur,
 - 1 Equipe technique composée de 10 agents,
 - 1 Equipe administrative composée de 4 agents,
 - 1 Agent d'entretien des locaux.

Le Syndicat dispose de :

- **LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES** à COURCHAPON

- un nouveau bâtiment a été construit en 2015, afin de stationner le matériel de chantier

Un pont roulant y est en service pour la manutention des tuyaux fonte

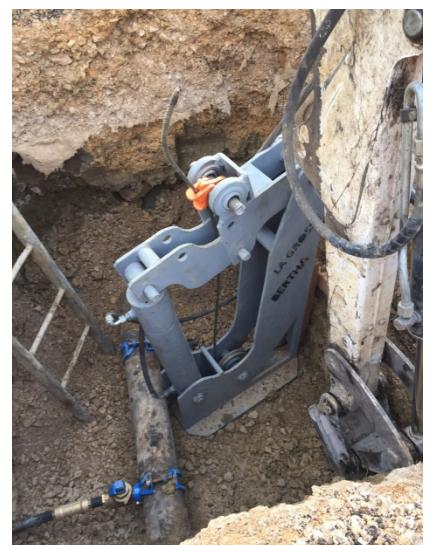


- un **PARC DE VEHICULES** comprenant :

- 1 camion 15 T ampliroll,
- 1 camion 3.5 T,
- 1 fourgon atelier,
- 8 voitures de liaison
- 1 remorque essais de poteaux incendie

- **MATERIELS DE CHANTIER** notamment :

- 1 tractopelle,
- 1 minipelle 2.5,
- 1 plaque vibrante,
- 1 compresseur,
- 1 brise roche,
- 1 tronçonneuse à chaîne et à disques
- 1 caisson à enrobés,
- 1 GPS pour le relevé des ouvrages
- 1 treuil pour tirage de branchement



A noter que depuis Septembre 2013 le syndicat assure une production d'électricité grâce à la rénovation de l'ancienne centrale hydroélectrique de Courchapon.

I.3. LES CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS

Le Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon puise son eau dans trois ressources différentes :

- ⇒ Une nappe d'accompagnement de l'Ognon à Chenevrey, profondeur 8 m ;
- ⇒ Une nappe profonde à Courchapon, profondeur 30 m ;
- ⇒ Une nappe d'accompagnement du Doubs à Saint Vit, profondeur 8 m ;



L'eau ainsi puisée subit un traitement pour éliminer le fer et le manganèse pour ce qui est de la nappe de l'Ognon et de la nappe profonde.

Le site de Courchapon accueille une usine qui traite par oxydation et filtration sur sable ces paramètres.

Dans tous les cas, une désinfection au chlore gazeux a lieu pour éliminer les bactéries et les virus.

La concentration en chlore de l'eau distribuée doit être au moins de 0.1mg/l en tout point du réseau selon les exigences de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté (ARS).

Cette chloration est réalisée aux stations de Courchapon et de Saint-Vit. Il existe aussi deux stations de

chloration relais à Bonboillon et Montagney.

Une installation au chlore gazeux a été mise en service en 2012 à Bonboillon.

Une fois filtrée, désinfectée, l'eau est pompée vers les châteaux d'eau et les réservoirs, construits sur les points les plus hauts : Le MOUTHEROT (2000 m³), CHEMAUDIN (4000 m³), et PIREY (4000 m³),.

Les stations de pompage fonctionnent grâce à des automates, et un grand nombre de paramètres sont surveillés en permanence (teneur en chlore, température, pH, niveau d'eau, pression...).

L'eau est distribuée à travers les conduites du Syndicat.

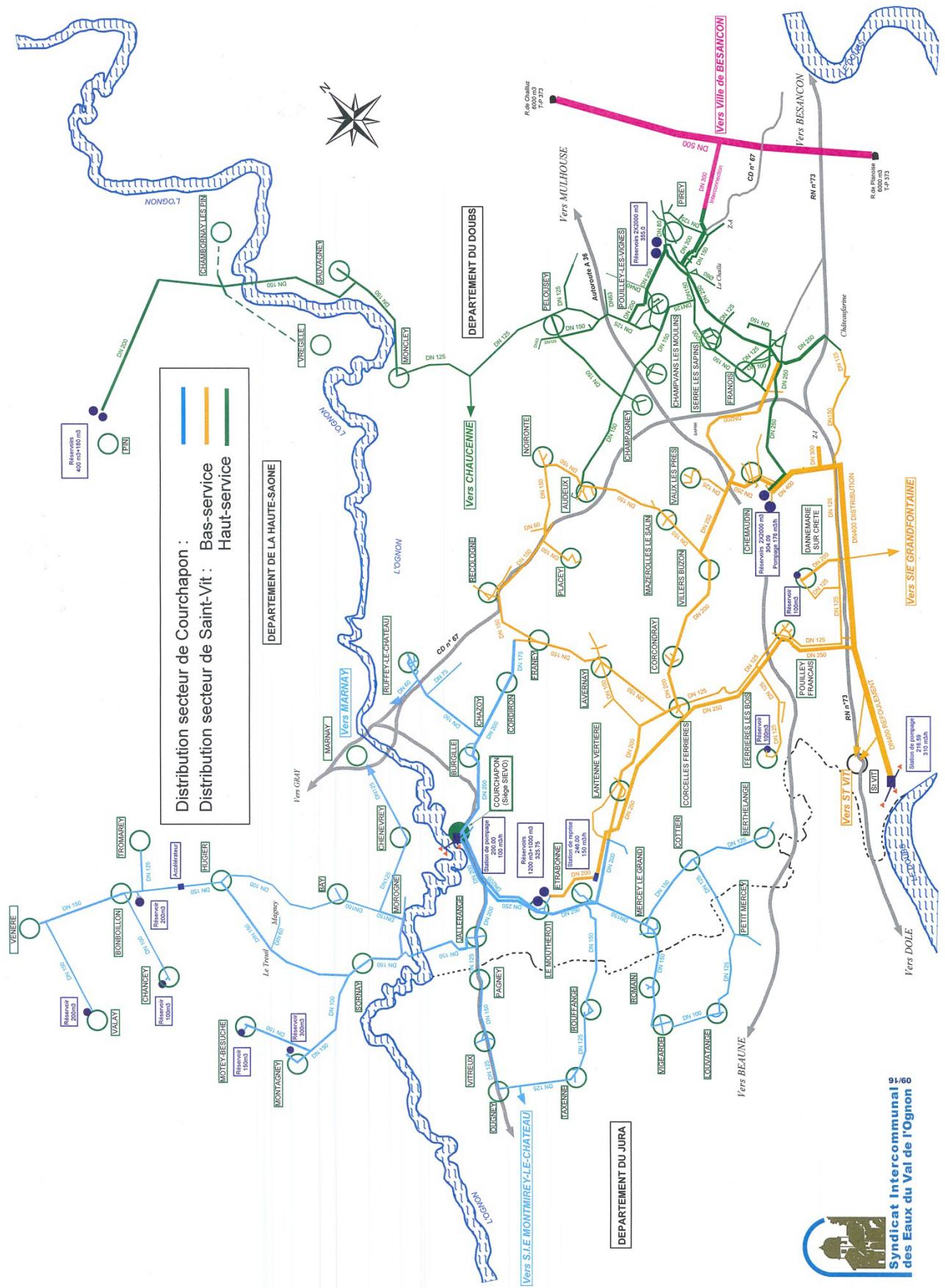
Une station de pompage intermédiaire existe à Etrabonne pour permettre le transfert de l'eau de Saint-Vit au Moutherot en cas de défaillance de la station de Courchapon. Il s'agit donc d'une sécurisation de la ressource.

Des réservoirs d'équilibre viennent en complément d'ouvrages principaux.

Leur destination est de desservir tout ou partie d'une commune.

- ⇒ 100 m³ au réservoir de Ferrières-les-Bois (25) (Rénové en 2012).
- ⇒ 100 m³ au réservoir de Dannemarie-sur-Crête (25).
- ⇒ 200 m³ au réservoir de Bonboillon (70).
- ⇒ 100 m³ au réservoir de Chancey (70).
- ⇒ 150 m³ au réservoir de Montagney (70).
- ⇒ 150 m³ au réservoir de Motey Besuche (70).
- ⇒ 400 et 180 m³ au réservoir de Pin (70)(Rénové en 2015).
- ⇒ 200 m³ au réservoir de Valay (70)(Rénové en 2017).





Plan schématique du réseau du SIEVO

II INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE A L'ABONNE

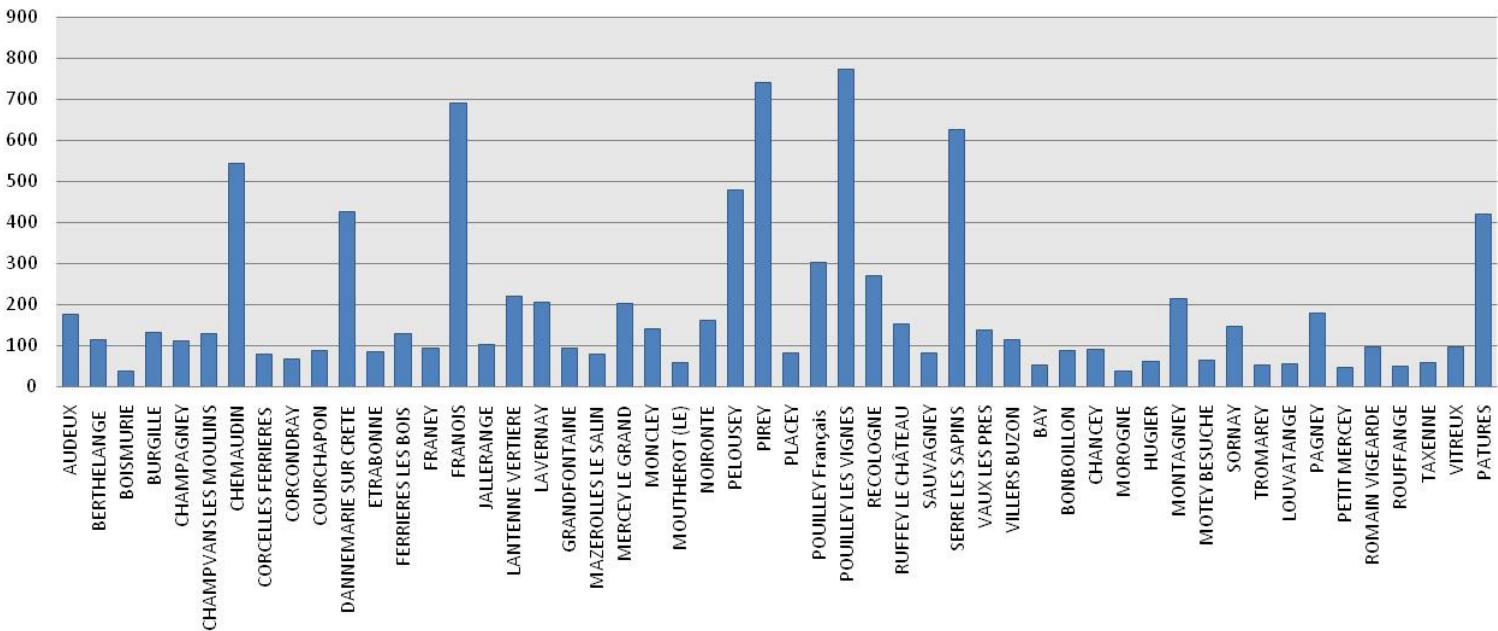
II.1. ABONNES ET RELEVE DES COMPTEURS

L'ensemble des communes du Syndicat compte 24 192 habitants selon le recensement de 2014.

Le syndicat des Eaux effectue deux relevés de compteur par an dans chacune des communes.

La répartition des abonnés entre les différentes communes est la suivante:

Répartition des abonnés suivant les communes



L'évolution du nombre d'abonnés est donnée ci dessous :

	Nombre d'abonnés	Variation	%
2004	8786	189	
2005	9011	225	2.6%
2006	9251	240	2.7%
2007	9406	155	1.7%
2008	9710	304	3.2%
2009	9840	130	1.3%
2010	9980	140	1.4%
2011	10215	235	2.3%
2012	10390	175	1.7%
2013	10582	192	1.8%
2014	10775	193	1.7%
2015	10938	163	1.5%
2016	11111	173	1.6%
2017	11362	251	1.6%

Il y a eu 496 mouvements d'abonnés en 2017.

Le syndicat installe des dispositifs radio sur les compteurs afin de permettre de les relever à distance, sans déranger les abonnés. Ils permettent aussi de mieux informer les abonnés sur les fuites après compteurs.

On compte aujourd'hui plus de 10000 dispositifs de ce type.

Le service des Eaux s'engage dans son règlement de service à la mise en eau du branchement au plus tard le troisième jour ouvré suite à la demande de l'abonné et ce délai est respecté dans 100 % des cas.

Le syndicat est certifié ISO 9001 et 14001 depuis septembre 2012 sur l'ensemble de son activité. La certification a été renouvelée en 2016 en version 2015 de la norme. Le SIEVO s'engage donc dans une amélioration continue et une satisfaction du client. Le taux de réclamations écrite et téléphonique se monte à 1.8% (dont 30% de non concernées) quel que soit le type de réclamation en 2017. (stable par rapport à 2016)

A noter qu'aucune de ces réclamations ne concerne un écart vis-à-vis du règlement de service.

II.2. INTERVENTIONS RESEAUX ET BRANCHEMENTS

Activités techniques	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Réparations sur conduites (ruptures seules)	58	43	31	25	27	11	24	29	28
Réparations sur branchements	371	542	504	468	587	260	352	144	111
Renouvellement de compteurs	375	643	877	933	1102	992	754	755	941

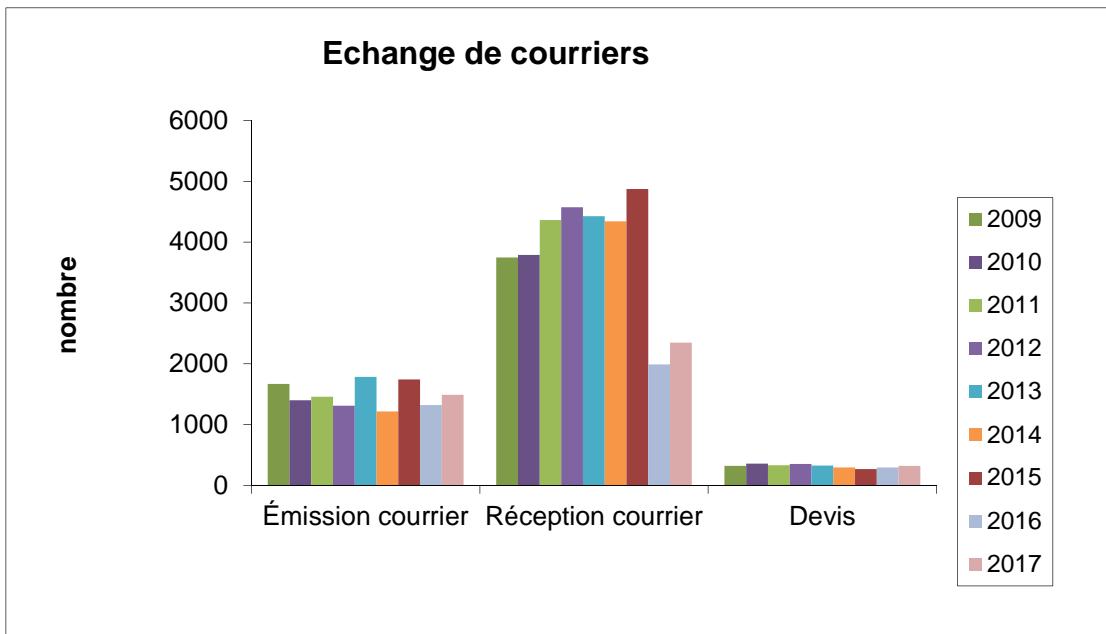
L'effort de renouvellement des compteurs se poursuit.

Le syndicat a procédé à 8 interruptions non programmées de service, ce qui fait un taux d'occurrence de 0.8 coupures pour 1000 abonnés. Les abonnés sont dans la mesure du possible prévenus par du porte à porte.

Il est rappelé que le syndicat dispose d'un service d'astreinte disponible 24H/24 et 7 jours sur 7.

II.3. CORRESPONDANCE ABONNES

Activité des bureaux	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Émission courrier	1669	1400	1457	1310	1632	1215	1746	1325	1489
Réception courrier	3748	3788	4365	4573	4626	4344	4875	3989	3852
Devis	321	360	336	355	344	297	270	295	363



On note une activité comparable aux années passées. Les mails entrants et sortants remplacent les courriers écrits.

Afin de faciliter la communication et l'information auprès des abonnés, le syndicat dispose d'un site internet à l'adresse www.valdeloganon.fr.

Il assure aussi la distribution annuelle d'un magazine de fin d'année : Le Mag du SIEVO

II.4. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

"Toute personne qui distribue au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation". (Code de la Santé Publique - article L1321-1)

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par l'ARS en suivant les paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique,
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- des substances indésirables,
- des substances toxiques,
- des pesticides et produits apparentés,
- la qualité micro-biologique.



La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le Décret n° 2001-1220 du 20 Décembre 2001.

Les prélèvements sont faits par l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté (ARS) qui en délègue une partie au CHU MINJOZ.

Les paramètres étudiés varient selon que l'on s'intéresse à la production ou à la distribution au robinet de l'usager.

Pour la production, les qualités physico-chimiques sont particulièrement surveillées (nitrates, gaz dissous, analyse ionique...). Les autres éléments indésirables tels que les hydrocarbures et les pesticides sont également contrôlés.

Le carbone, le nickel, l'arsenic, le cadmium et la radio activité sont contrôlés.

Pour la distribution, la vérification porte essentiellement sur la qualité bactériologique qui est le principal indicateur de la qualité de l'eau. Ainsi l'ARS, a fait les constats de conformité bactériologique suivants :

ANNEE 2011	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements
	conformes*	non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	52	0
ANNEE 2012	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements
	conformes*	non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	52	0
ANNEE 2013	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements
	conformes*	non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	52	0
ANNEE 2014	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements
	conformes*	non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	49	1
ANNEE 2015	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements
	conformes*	non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	56	0
ANNEE 2016	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements
	conformes*	non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	55	0
ANNEE 2017	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements
	conformes*	non conformes*
Doubs Haute Saône Jura	54	0

*hors analyses physico-chimiques

On constate qu'il y a eu aucune analyse non conforme sur 54, soit un taux de non-conformité de 0 %.



Il y a eu une analyse non satisfaisante à Motey Besuche (1u coliforme le 25 octobre 2017)

La conclusion générale de l'ARS sur la qualité de l'eau en 2017 est que celle-ci présente :

- une bonne qualité microbiologique
- une bonne qualité organoleptique
- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité

-des traces de pesticides à des concentrations très faibles, inférieures aux limites réglementaires et aux recommandations sanitaires

- un caractère proche de l'équilibre calcocarbonique (eau ni entartrante, ni agressive)

Le syndicat assure un contrôle interne hebdomadaire de la qualité de l'eau en plusieurs points du réseau. Ce plan de contrôle est renforcé en période estivale. Nous réalisons 250 analyses bactériologiques en interne sur l'année.

Les analyses sont en ligne sur le site internet du syndicat à la rubrique « Qualité de l'eau »

III INDICATEURS DE GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

III.1. PRIX DE L'EAU

Le prix du service de l'eau potable est constitué de :

- la part revenant à la Collectivité,
- des redevances et taxes.

III.1.1. Part collectivité

Pour ce qui est de la **part de la Collectivité**, le prix de l'eau est constitué :

d'une **part fixe annuelle** appelée "**abonnement**",

d'un montant de **50.80 €hors taxes** depuis **2004** (ou 25.40 € par semestre)

d'une **partie proportionnelle** assise sur le volume consommé et qui comporte des tranches de consommation :

Tranches semestrielles	Tarif 2011	Tarif 2012	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015	Tarif 2016	Tarif 2017
de 0 à 250 M ³	1.12 € le M ³ HT.	1.15 € le M ³ HT.	1.15 € le M ³ HT.	1.16 € le M ³ HT.			
plus de 250 M ³	0.91 € le M ³ HT.	0.94 € le M ³ HT.	0.94 € le M ³ HT.	0.95 € le M ³ HT.			

Le tarif n'a pas augmenté depuis 2014. La part fixe n'a pas évoluée depuis 2004.

Au 31/12/2017, le taux brut de recouvrement des factures est de 99.2%.

Le montant des abandons de créances a été de 16488.92 euros en 2017.

Afin de répondre à une demande des abonnés et permettre de nouveaux modes de paiement, le syndicat a mis en place le paiement en ligne par site internet sécurisé, en plus du prélèvement automatique.

III.1.2. Redevances et taxes

En ce qui concerne les **redevances et taxes**:

1- Redevance de prélèvement

La redevance de prélèvement est relative aux prélèvements d'eau réalisés pendant l'année dans le milieu naturel. Elle est payée par le Syndicat à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et représente 0.058 euros H.T. par m³ sur la facture de l'usager.

2- Redevance Pollution

Cette redevance est en place depuis le 1^{er} Janvier 2008, à la place de la redevance contre valeur pollution, en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006.

En 2017, elle représente 0.29 euros par m³.

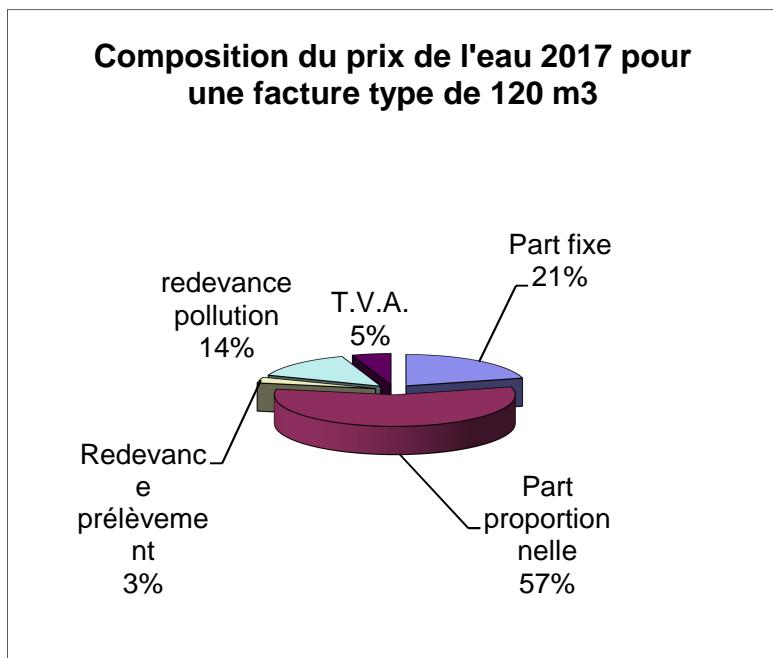
3-T.V.A

La TVA est appliquée, sur l'ensemble du tarif syndical et des redevances, au taux de **5,5 %**.

4-FACTURE TYPE

Conformément à la réglementation, la facture d'une consommation type de 120 M³ doit être établie. Le tableau ci-dessous reproduit une telle facturation pour l'année **2017**. Y figurent le coût total pour les **120 M³** ainsi que le coût moyen rapporté au M³.

	2017	
Tarif Syndical		
Abonnement		50,80 €
Consommation 120 M ³		
Tranche 1	1,16	139.20 €
Redevances et taxes		
Redevance prélèvement	0,058	6,96 €
Redevance pollution	0,29	34,80 €
Total H.T.		231,76 €
T.V.A. 5,5%		12,75 €
Coût total pour 120 m³		244,51 €
Coût moyen au M³		2,04 €



Le prix global du service de l'eau potable, tel qu'il ressort du calcul d'une facture type, s'élève, pour la consommation de référence de 120 M³, à **2.04 € le M³ TTC pour l'année 2017** (2.04 € le M³ TTC pour l'année 2016).

Il s'agit uniquement du prix du service de l'eau potable, sans l'assainissement, ce dernier service étant assuré par chaque commune ou groupement auquel elle appartient pour ce service.

Par ailleurs le syndicat a pris la compétence du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) fin 2011.

III.2. ÉLÉMENTS D'INFORMATION BUDGÉTAIRES

Les éléments ci-dessous sont tirés des Comptes Administratifs **2017** qui ont été exposés à l'Assemblée Générale et communiqués aux Délégués de chaque Commune.

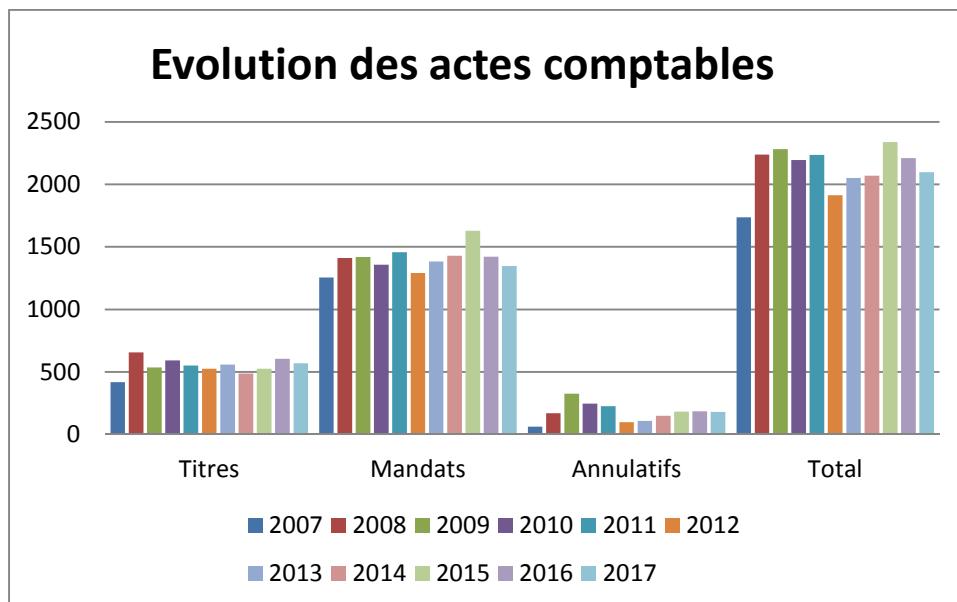
	DÉPENSES nettes 2017	RECETTES nettes 2017
EXPLOITATION	2 867 151.26	3 437 092.02
INVESTISSEMENT	2 272 200.16	1 592 561.41
Report 2016	1 430 05.55	849 927.69
RAR 2017	453 370	462 966
Résultat cumulé de l'exercice (hors RAR)		1 819 883.257

Les recettes sont constituées des ventes d'eau aux abonnés, des travaux de branchements neufs qui leurs sont facturés par le Syndicat, des subventions d'investissement de l'État, des Départements, de l'Agence de l'Eau, des participations financières des Communes pour certains investissements liés à la défense incendie ou extension de réseau.

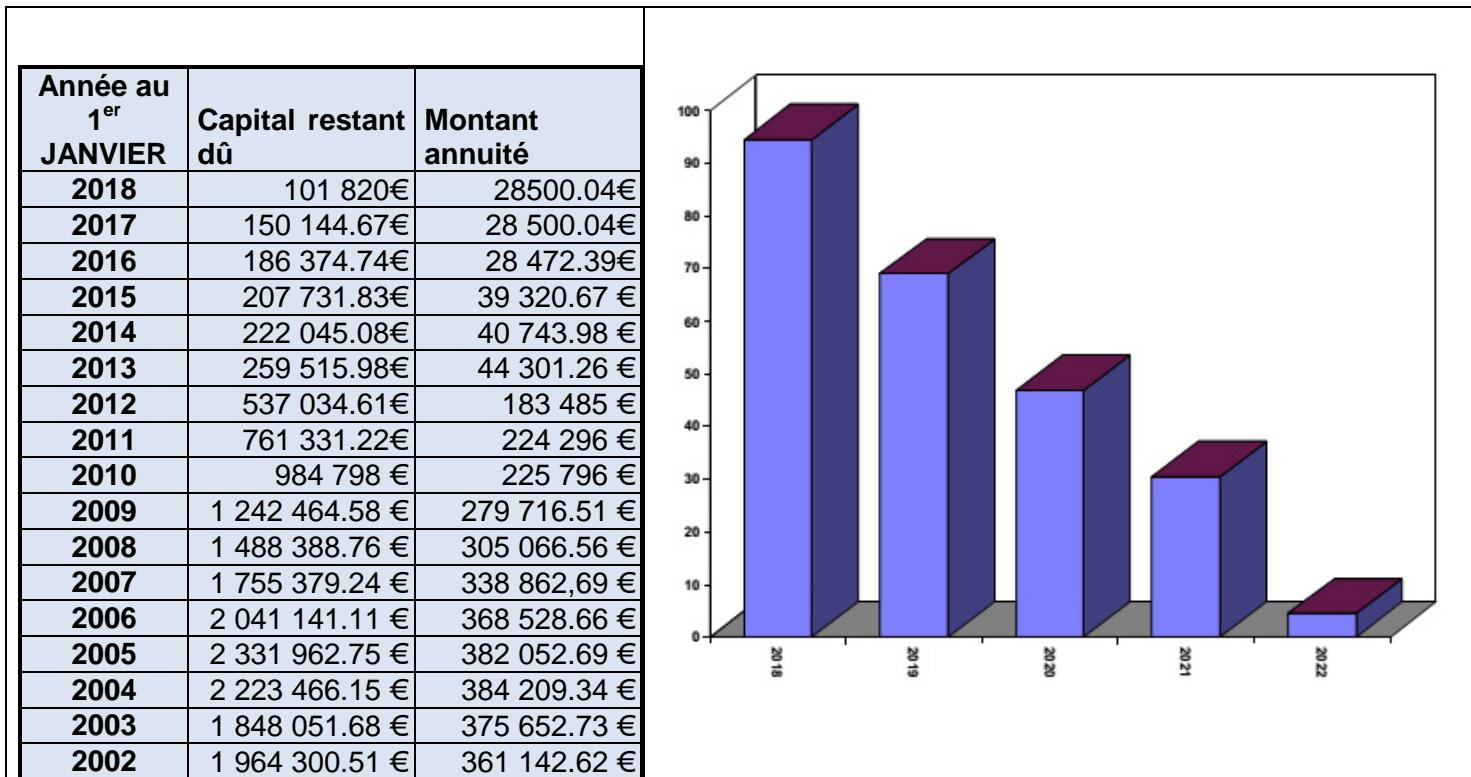
Les dépenses sont notamment constituées de tous les frais de fonctionnement du service (énergie, analyses, personnel, etc. ...) et des investissements qui lui permettent d'améliorer son réseau pour assurer la continuité et la qualité du service.

Le service de comptabilité a réalisé les opérations suivantes :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Titres	536	591	551	526	559	488	525	604	570
Mandats	1419	1357	1458	1290	1383	1430	1630	1421	1346
Annulatifs	326	246	227	97	109	150	183	185	180
Total	2281	1948	2236	1913	2051	2068	2338	2210	2096



L'état de la dette du Syndicat peut être résumé comme suit :



Fin 2017 la situation financière du syndicat est très saine, avec une bonne capacité d'autofinancement et un faible endettement. La maîtrise des charges de fonctionnement permet d'amortir la faible évolution des recettes courantes liées à l'évolution des m3 d'eau vendue.

Le syndicat pourra poursuivre son programme pluriannuel d'investissements.

La durée d'extinction de la dette est de moins de un an.

III.3. RENOUVELLEMENT RESEAUX, BRANCHEMENTS ET COMpteURS

Activités techniques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de conduite d'adduction réalisé :								
Renouvellement	3450m	5000m	4680m	2800m	8000m	5700	2850	5800
Extension	3000m	1500m	1750m	5240m	1500m	4000	150	300

Chaque année, le syndicat s'attache à renouveler ses canalisations pour laisser un patrimoine en bon état aux générations futures. Etant donné le linéaire de 400 kms de canalisations et de 200 kms de branchements, il faudrait idéalement changer 5 kms par an pour assurer un renouvellement sur 80 ans qui est la durée de vie escomptée pour une canalisation posée dans les conditions techniques actuelles.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans est de 1.25%.

Liste des travaux 2017

Mois	Travaux	Montant HT (en euros)
Février/Mars	CHEMAUDIN Grande Rue BURGILLE Grande Rue	88 000 45 000
Avril/Mai	SAUVAGNEY Route de Chambornay MOTEY BESUCHE Diverses rues	58 000 269 000
Juin	VILLERS BUZON Route de Pouilley Français BAY extension Route de Magney ROUFFANGE Bouclage DANNEMARIE SUR CRETE Place de l'Eglise MONCLEY Rue du Presbytère	70 000 16 000 27 000 26 000 21 000
Juillet/Août	PIREY Grande Rue VALAY Rénovation du Réservoir	209 000 113 000
Septembre/Octobre	TROMAREY Diverses rues SORNAY Diverses rues	178 000 247 000
Décembre	LANTENNE VERTIERE Rue de l'Eglise	100 000

Soit un total de

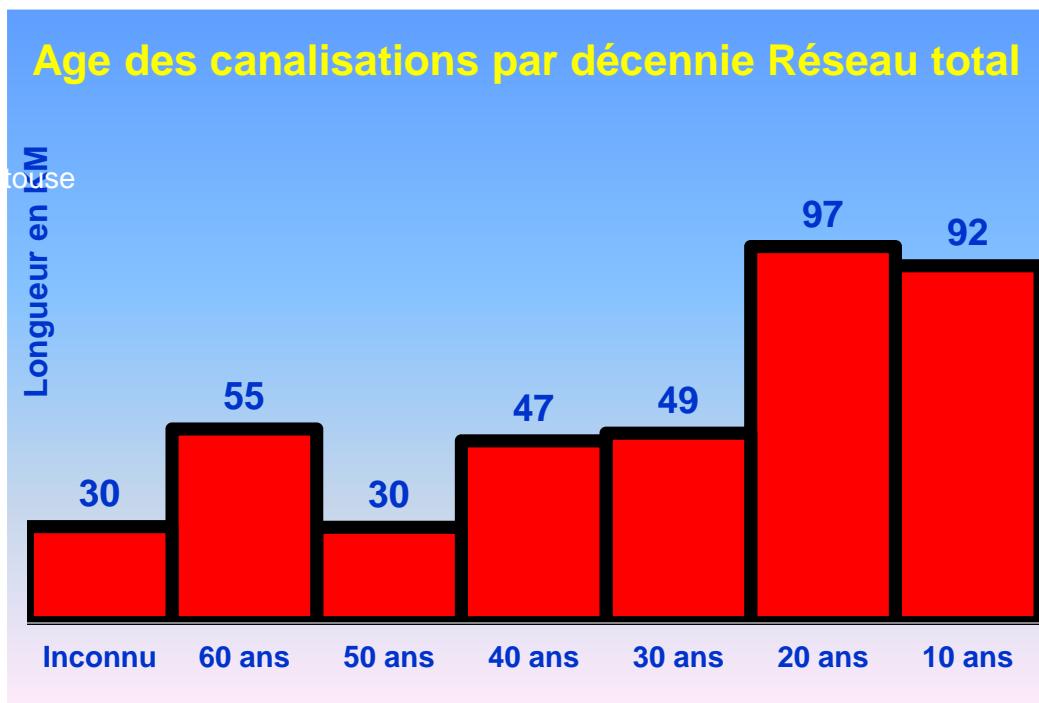
1 467 000 € HT



PLANS DES RESEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable du syndicat est de valeur 100/100 selon le barème de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

Depuis la mise en œuvre de moyens humains et matériels, la connaissance du patrimoine a fortement progressé car il est désormais informatisé et géoréférencé. Le décret de janvier 2012 imposait l'inventaire du patrimoine avant fin 2013.



Le graphique ci-dessus montre que 50% des canalisations du syndicat ont moins de 20 ans, ce qui met en avant l'effort important de renouvellement des dernières années. Il permet aussi de constater que les moyens financiers pour le renouvellement annuel doit se situer entre 1 000 000 et 1 500 000 euros, ce qui est le rythme actuel.

Par conséquent cet état des lieux permet une vision encourageante et sereine sur le long terme du tarif de l'eau.

IV INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

IV.I. RENDEMENT DES RESEAUX

IV.1.1.Consommation

Concernant les données quantitatives sur la production du Syndicat, le comparatif ci-dessous est établi pour deux périodes de six mois à cheval sur l'année calendaire :

Les volumes facturés depuis 2003 sont les suivants :

S1 signifie premier semestre et S2 signifie second semestre.

	Volume facturés en m3
S2 2003 et S1 2004	1589565
S2 2004 et S1 2005	1504197
S2 2005 et S1 2006	1447887
S2 2006 et S1 2007	1410000
S2 2007 et S1 2008	1397404
S2 2008 et S1 2009	1390000
S2 2009 et S1 2010	1382767
S2 2010 et S1 2011	1389889
S2 2011 et S1 2012	1410033
S2 2012 et S1 2013	1391020
S2 2013 et S1 2014	1414029
S2 2014 et S1 2015	1456866
S2 2015 et S1 2016	1479511
S2 2016 et S1 2017	1486181

Il y a une baisse des ventes d'eau, malgré l'été

IV.1.2.Calcul du rendement

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Production station de pompage de COURCHAPON (puits de COURCHAPON + puits de CHENEVREY)	456594 M ³	453523 M ³	116018 M ³	536477 M ³	516834 M ³
Production station de pompage de SAINT VIT (puits de SAINT VIT)	1307225 M ³	1291006 M ³	1755772 M ³	1433887 M ³	1478360 M ³
Achat d'eau à Besançon	3480 M ³	3500 M ³	3500 M ³	3500 M ³	3500 M ³
Vente d'eau	17797 M ³	18000 M ³	80329 M ³	177364 M ³	176333 M ³
TOTAL de la production et achat d'eau(1)	1 763 819M³	1 748 029M³	1 875 290 M³	1973864 M³	1995194 M³
TOTAL des volumes consommés(2)	1 472 439 M³	1 477 143 M³	1 542 447 M³	1643517 M³	1662514 M³
Rendement brut du réseau syndical	82.17 %	84.50 %	82.25 %	83.26 %	83.18%
Rendement net du réseau d'eau potable	82.40 %	84.79 %	82.50 %	83.50 %	83.45%
Indice linéaire des volumes non comptés	2.19 m3/j/km	1.9 m3/j/km	2.28 m3/j/km	2.26 m3/j/km	2.33 m3/j/km
Indice linéaire de pertes	2.15 m3/j/km	1.89 m3/j/km	2.31 m3/j/km	2.29 m3/j/km	2.35 m3/j/km

(1) y compris achat d'eau à BESANCON dans le cadre de l'interconnexion et du secours éventuel ; (2) y compris la vente d'eau à d'autres collectivités.

On entend **par production**, le volume total mesuré au départ des stations de pompage. Le volume d'eau nécessaire à la production elle-même (lavage des filtres) n'est pas comptabilisé. Ce volume annuel de 5000 M³ évalué sur les lavages est comptabilisé dans le prélèvement.

On entend par **rendement brut**, le rapport entre la part facturée, c'est-à-dire réellement mesurée aux compteurs des abonnés, et les valeurs produites en sortie de stations. La différence s'expliquant essentiellement par les fuites, les purges, les besoins incendie et les vidanges techniques d'intervention.

On entend par **rendement net**, le rapport entre la part consommée autorisée, (c'est-à-dire le volume réellement mesuré aux compteurs des abonnés, plus celui utilisé pour le service du réseau et les consommations sans compteurs), et les valeurs produites en sortie de stations.

Le ratio net de 83.45 % est considéré comme étant un **très bon ratio** pour un réseau en milieu semi-urbain et rural (400 kms de canalisations). Le décret du 27 janvier 2012 prévoit un rendement minimum de 70% pour les communes rurales.

L'indice linéaire de pertes est égal au rapport entre la différence du volume mis en distribution et du volume consommé autorisé par jour sur le nombre de kilomètres de réseau hors branchement.



IV.2. PROTECTION DE LA RESSOURCE

➤ Saint Vit

Les captages de Saint Vit bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique révisés en 2012.

L'exploitation du puits P2 a été arrêtée faute de pouvoir protéger efficacement la ressource d'une éventuelle pollution du ruisseau.

Pour assurer une sécurité d'exploitation, le syndicat a réalisé un nouveau puits P4.

Par ailleurs, le périmètre des puits de Saint Vit fait l'objet de mesures « agri-environnementales » qui sont prises pour limiter l'utilisation des engrains azotés et interdire l'utilisation des pesticides sur le périmètre de

protection rapproché des captages de SAINT VIT mais aussi de favoriser des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement. La chambre d'agriculture contrôle par des analyses ces bonnes pratiques.

Une réunion annuelle est organisée avec l'ensemble des partenaires pour faire un bilan. Un partenariat a été signé avec la SAFER pour assurer de la veille foncière sur le territoire proche des puits, pour engager une réflexion de maîtrise foncière des parcelles.

➤ Courchapon et Chenevrey

Les captages de Courchapon et Chenevrey bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 100% pour Saint Vit et Courchapon. Le respect des prescriptions est régulièrement contrôlé selon une procédure interne.



De l'eau pour demain pour chacun